

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 7 ~ Décembre 2013

Institut Coppel

Laissons Faire
revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé à l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur titulaire à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Frédéric Bastiat, Jean-Baptiste Say, et Gustave de Molinari.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur de la société de conseil en stratégie Altermind

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et George Mason University, il enseigne désormais à la Catholic University of America à Washington DC.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA). Auteur de plusieurs livres, dont *Mises: The Last Knight of Liberalism* (2007), et *Éthique de la production de monnaie* (2008).

Laissons Faire

Revue des économistes français
Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

7^{ème} Numéro ~ Décembre 2013



INSTITUT
COPPET



Un comité d'honneur

C'est fort attachés à notre ambition de constituer une plate-forme nouvelle pour la mise en valeur et la diffusion étendue des œuvres des économistes français du passé que nous avons sollicités plusieurs personnalités éminentes pour former le comité d'honneur de cette revue. Leur enthousiasme ayant répondu au nôtre, nous avons le plaisir, ou faudrait-il dire *l'honneur*, d'inscrire leur nom en tête de ce numéro. Nous espérons que nos trop imparfaites études ne leur feront pas regretter le témoignage de leur soutien.

Si, en observant à quel point l'héritage des grands économistes français était tout à fait négligé de nos jours, nous avons souhaité contribuer à sa revalorisation, c'est avec l'assurance de leur considération bienveillante et en suivant leurs propres pas que nous nous sommes élancés. Cela vaut en particulier pour le professeur David Hart, attaché depuis des années à la promotion des écrits de l'école française d'économie, et à sa diffusion dans la langue anglaise, au sein d'un milieu académique américain souvent peu soucieux des contributions nées sur d'autres sols que le sien.

Nous tenons donc à remercier chacun des membres de ce nouveau comité d'honneur, pour la confiance qu'ils nous ont accordé.

Une crise n'arrive pas par hasard

Les économistes français ont beau avoir correctement envisagé et analysé certains phénomènes, on nous dira peut-être que pas plus eux que les autres n'ont su annoncer, prévoir ou anticiper la grande crise qui secoue notre pays depuis déjà plusieurs années. À cela, il nous est aisé de répondre que les économistes français de 1750 à 1900 auraient eu du mal à prévoir l'émission de dettes hypothécaires de type *subprime*, ou l'endettement excessif de certains pays couverts par une note AAA. Mais ce serait écarter la question et remporter le débat en prouvant sa non-pertinence, alors que nous pouvons en réalité nous prévaloir d'un argument plus puissant encore.

Depuis les travaux de Charles Coquelin en 1840, puis à travers l'œuvre de théoriciens du cycle comme Clément Juglar, l'économie politique française a perçu clairement les motifs des crises économiques et des cycles qui les produisent. Dès 1840, Coquelin affirmait, avec une vigueur d'autant plus notoire qu'elle tirait sa source dans une simple intuition, que les cycles économiques sont le résultat de l'expansion du crédit.

Durant le XXe siècle, les théoriciens autrichiens, comme Ludwig von Mises ou plus tard Murray Rothbard, ont précisé cette observation. L'explication autrichienne des cycles, aujourd'hui méconnue malgré son potentiel explicatif, mérite selon nous d'être présentée, d'autant qu'elle continue une tradition toute française. C'est pour cette raison que *l'Institut Coppet organise le 30 janvier 2014 une conférence confrontant l'explication keynésienne et l'explication autrichienne de la crise*, grâce à deux intervenants que sont M. Eabrasu et G. Gimenez-Roche. Plus d'informations en pages 14-15 ; voir aussi l'interview de M. Gimenez-Roche p.43

Sommaire

Présentation	p.5
Pierre Daunou Un libéral modéré au temps du fanatisme	p.7
L'impulsion décisive Histoire du cercle de Vincent de Gournay	p.16
La fin de l'obscurantisme La liberté de la presse selon Jean-Baptiste Say	p.21
Une influence oubliée Les Physiocrates et la Révolution française	p.25
Tocqueville-Marx Réflexions sur un dialogue impossible	p.30
Tous « Quesnaysiens » La place de F. Quesnay dans la science économique	p.37
Interview avec M. Gimenez-Roche	p.40
Lecture : Joseph Garnier « Liberté, égalité, fraternité »	p.43

Note sur nos livres

Soucieux de valoriser notre effort d'édition des économistes français, et la gratuité de l'entièreté de notre collection numérique, nous signalerons dans cette revue, par un astérisque placé à la suite d'un titre, ces ouvrages disponibles gratuitement au format numérique sur notre site internet.

www.institutcoppet.org

Ainsi, nous indiquerons par exemple la référence : Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* *, Paris, 1767

Pour contribuer

La science de l'économie politique n'a jamais souffert que trop de penseurs brillants s'intéressent à elle, et nous n'avons pas non plus cette crainte. Alors, si parmi les lecteurs de nos articles, certains se sentent l'envie de contribuer à la régénération intellectuelle de la France, et à la promotion du « bon sens économiste », c'est avec des bras ouverts que nous les accueillerons, bien persuadés d'avance de leurs lumières, et d'ores et déjà enthousiastes face à leur bonne volonté.

Les propositions d'articles, les commentaires, ou simples questions, tous bienvenus, peuvent donc être envoyés librement à :

info@institutcoppet.org

Pierre Daunou

Un libéral modéré au temps du fanatisme

Première partie d'une courte étude qu'a réalisée Gérard Minart, historien des idées, sur la vie et le combat de Pierre Daunou. Tout à la fois philosophe, économiste et homme d'État, Daunou a eu une influence sensible sur le cours des événements auxquels il fut mêlé : la Révolution française, le Directoire, l'Empire, les deux Restaurations, et la Monarchie de Juillet. Dans ce premier article, c'est à cette vie passionnante, toute consacrée à la défense des libertés, que nous nous intéresserons. Dans le suivant, qui paraîtra le mois prochain, sera évoqué son combat, très actuel, contre l'excès d'impôt, qualifié par Daunou de « brigandage contre les propriétés ».

L'histoire de la pensée économique ne se résume pas aux œuvres des seuls grands économistes. Beaucoup d'autres sources sont venues enrichir cette histoire. Ces autres sources sont représentées, soit par des notabilités qui ont été des acteurs de l'économie sans beaucoup écrire sur elle — l'exemple-type est Vincent de Gournay —, soit par des personnalités qui se sont illustrées dans d'autres spécialités de la vie intellectuelle mais ont laissé d'importants écrits, courts ou longs, touchant de près ou de loin à l'économie. Quelques exemples-types, parmi beaucoup d'autres : Condorcet, Benjamin Constant, Tocqueville.

Ainsi, vue d'un peu loin et d'un peu haut, l'histoire de la pensée économique ressemble à une magnifique forêt. Il y a ce qu'on voit : quelques très grands arbres — Turgot, Adam Smith, Jean-Baptiste Say, David Ricardo, Thomas Malthus et beaucoup d'autres, qui dominent, et parfois écrasent le paysage. Et il y a ce qu'on ne voit pas, ou que l'on voit moins : un riche et dense foisonnement de personnalités extrêmement diverses mais qui, elles aussi, chacune à sa façon, ont participé à l'approfondissement ou à l'enrichissement de la discipline. Daunou appartient à cette dernière catégorie.

Daunou n'est pas principalement ni essentiellement un économiste. Ses centres d'intérêt sont ailleurs. Ils peuvent se résumer à quatre thèmes : la liberté, le droit, les garanties, l'instruction publique. Toutefois, c'est un descendant en ligne directe du Siècle des Lumières et de l'*Encyclopédie*. Comme tel, l'économie ne pouvait pas échapper à sa réflexion et à ses investigations.

On le découvrira en jetant trois coups de projecteur sur trois aspects de sa pensée qui recourent l'économie : le premier est sa conception — théorique et pratique — de la propriété et du droit de propriété ; le deuxième est son approche des garanties individuelles. Daunou, en effet, ouvre le compas pour étendre la sphère protectrice des garanties non seulement à l'individu et à ses propriétés mais, au-delà, à l'ensemble de l'activité économique ; le troisième, qui découle des deux précédents, concerne la place et le rôle de ce qu'il appelle la compétence sociale — on dirait aujourd'hui l'État — dans le processus de production des richesses. Ces trois aspects sont déterminants car c'est à la fois par le droit de propriété, par les garanties et par le rôle limité de l'État que l'École libérale de l'époque, à laquelle appartenaient Daunou et Benjamin Constant, a voulu stabiliser et consolider, on disait à ce moment-là « terminer », la Révolution française.

Avant de plonger sous les feux de ces trois coups de projecteur il importe de s'arrêter sur les grandes étapes de la vie de Daunou. Pour lui plus que pour certains autres, action et réflexion sont étroitement mêlées.

En effet, Daunou a été d'abord et avant tout un homme engagé dans les combats pour la liberté et la société de droit à l'une des époques les plus troublées, et parfois les plus sanguinaires de notre histoire. Daunou est un libéral dans l'âme, mais d'un libéralisme qui s'est exprimé dans l'exercice de ses nombreuses responsabilités politiques plutôt que dans une grande œuvre théorique.

Son principal livre peut être considéré comme une sorte de bréviaire du libéralisme pratique. Son titre exact : *Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société*. Cet ouvrage a d'abord paru en 1818 dans *Le Censeur européen* de Comte et Dunoyer, avant de connaître son édition définitive en 1819.

L'intérêt que présente Daunou dans l'histoire politique et parlementaire de son temps réside donc en ceci que le libéralisme de cet intellectuel, de ce parfait érudit, est un libéralisme en actes.

Né à Boulogne-sur-Mer en 1761, mort à Paris en 1840, sa courbe de vie recouvre une période historique considérable : à sa naissance Louis XV gouverne encore, et il meurt sous Louis-Philippe. C'est dire qu'il a connu tout Louis XVI, toute la Révolution, tout Napoléon, les deux Restaurations et une partie de la Monarchie de Juillet. Cela rappelle le regard que le critique et historien Albert Thibaudet portait sur cette période :

« Qui aura vécu sa jeunesse sous Louis XVI, sa maturité sous la Révolution et l'Empire, sa vieillesse sous la Restauration, tiendra dans sa mémoire un des morceaux de durée les plus variés et les plus puissants que l'histoire ait permis. »¹

¹ Albert Thibaudet, *Histoire de la littérature française de Chateaubriand à Valéry*, Paris, Stock, 1936, poche Marabout Université 1981, p.67

La vie de Pierre Claude François Daunou peut être découpée en quelques étapes significatives et qui aident à comprendre ses engagements et ses écrits.

Première étape : l'Oratoire de France.

Daunou est l'oratorien par excellence. Il a parcouru tout le cycle de l'Oratoire : élève, novice, professeur, prêtre, directeur de séminaire. Jusqu'à l'âge de 31 ans, l'Oratoire résume toute son existence. Nul doute qu'il a puisé là les principaux éléments constitutifs de son libéralisme. L'Oratoire était attentif aux évolutions de la société, aux développements des sciences et, de façon générale, aux idées nouvelles. De surcroît son organisation interne reposait sur l'élection. « La congrégation, écrit Sainte-Beuve, avait trop de fenêtres ouvertes sur le monde pour que l'air extérieur n'y entrât pas très aisément. »²

Deuxième étape : la Révolution.

Dès 1789, Daunou entre dans le combat intellectuel en faveur de la Révolution et publie, le 23 juillet, son premier texte politique : *Le Contrat social des Français en 1789*.

Il s'y réclame de Montesquieu, (« Les vrais principes d'un pacte social se trouvent dans l'Esprit des lois ») ; plaide pour la séparation des pouvoirs, (« Il faut que le gouvernement, assez fort pour procurer l'exécution de la loi, ne soit pas assez puissant pour oser la faire ») ; se prononce pour la théorie du droit naturel, (« Les lois civiles ne doivent être que les lois naturelles interprétées et sagement adaptées aux circonstances : d'abord, ce que la raison prescrit universellement, ensuite ce qui est relativement utile : voilà les deux bases essentielles d'une législation »).

Il proclame que, désormais, la Souveraineté émane de la nation, (« La raison prouve clairement la Souveraineté nationale ») et demande la disparition des Trois Ordres car ils sont un obstacle à l'émergence d'un pouvoir législatif, donc d'une Volonté nationale. Enfin, il considère que la sûreté, la liberté, la propriété sont des droits sacrés de l'individu.

À l'époque – il a 28 ans – il est déjà libéral mais n'est pas encore républicain : il adhère donc à l'idée d'une monarchie constitutionnelle. La conclusion de son opuscule est révélatrice : « Vive la Nation ! Vive la Liberté ! Vive Louis le citoyen. » Fin 1789 et début 1790, il publie dans *Le Journal encyclopédique des Lettres sur l'Éducation* que l'Oratoire reprend à son compte pour en faire un Plan d'Éducation que la congrégation présente à l'Assemblée constituante.

² Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, tome 4, Michel Lévy frères, 1870, p., 281

Notons au passage que dans ce document Daunou préconise l'enseignement de l'économie, en commençant par des éléments de l'agriculture et du commerce, les deux activités principales de l'époque, et cela dès les Petites Ecoles, autrement dit dès notre Primaire d'aujourd'hui. Cette initiation se place aussitôt après l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et à égalité avec la grammaire, l'histoire et la géographie.

Enfin, en janvier 1791, il prend position en faveur de la Constitution civile du clergé, au nom du retour de l'Eglise à la pureté évangélique de ses origines, et prête serment.

Troisième étape : la Convention nationale.

En septembre 1792, à l'âge de 31 ans, Daunou est élu à la Convention nationale pour y représenter le Pas-de-Calais. Seront élus en même temps que lui dans le même département : Robespierre, Carnot, Thomas Paine.

Lors du procès de Louis XVI, il défend la société de droit.

Il demande que les formes judiciaires issues de la Déclaration des droits de l'homme et des lois qui ont suivi, lesquelles ont mis en place un nouveau système pénal, soient appliquées à Louis XVI comme à tout autre citoyen. D'autant qu'au moment du procès, Louis XVI n'est plus roi puisque la Convention, dans les premiers jours de ses travaux, a aboli la royauté et proclamé la République.

Il refuse à la Convention le droit de s'ériger en tribunal car elle sera alors juge et partie :

« Législateurs, proclame-t-il, livrez donc Louis XVI à l'action commune des lois, au cours naturel de l'équité publique. Citoyens, ce jugement sera assez solennel, s'il est assez juste ; et il sera assez juste s'il est environné des formes légales, protectrices des droits naturels de tout accusé. »³

Il s'oppose avec vigueur à Robespierre et à Saint-Just qui veulent que le roi soit exécuté sans jugement sous le prétexte que « le peuple » a jugé Louis XVI lors de la journée insurrectionnelle du 10 août 1792. Daunou s'élève contre de tels principes qui sont la négation de la société de droit :

« La sévérité d'un républicain, dit-il, n'est pas la barbarie d'un cannibale fanatique et ce n'est pas de ce fanatisme que je puis espérer le rétablissement du bonheur social. Il ne faut point appeler hauteur de la révolution ce qui ne serait que la région des

³ Les positions de Daunou sur le procès de Louis XVI sont contenues dans trois textes imprimés sur ordre de la Convention : *Opinion de P.C.F. Daunou sur le jugement de Louis Capet* ; *Considérations sur le procès de Louis XVI*, par P.C.F. Daunou ; *Complément de l'opinion de P.C.F. Daunou sur l'affaire du ci-devant roi*.

vautours. Restons dans l'atmosphère de l'humanité et de la justice. Ce sont là les seuls éléments qui conviennent à un peuple libre »⁴

Cette défense de la société de droit incarnée par Daunou face à la société totalitaire personnifiée par Robespierre et Saint-Just, sera, écrit Sainte-Beuve, « le plus beau moment de la vie de Daunou ».

Hostile, comme Condorcet, dont il est très proche, à la peine de mort, Daunou vote contre l'exécution de Louis XVI et se prononce pour son bannissement.

Quelque temps après, il publie un texte capital : *l'Essai sur l'instruction publique*, où il combat de nouveau Robespierre, lequel veut étatiser l'enseignement. Daunou, au contraire, se prononce en faveur du libéralisme scolaire.

En juin 1793, il proteste publiquement contre la proscription des Girondins. Cela lui vaut d'être arrêté et emprisonné. Ayant échappé à l'échafaud, il ne sera libéré qu'après la chute de Robespierre. Il sort de prison en octobre 1794 et retrouve son poste de Représentant à la Convention nationale en décembre de la même année.

L'une de ses premières démarches après sa réintégration est de faire acheter par la Convention nationale 3000 exemplaires du livre que Condorcet, proscrit et pourchassé par les amis de Robespierre, a écrit avant de mourir : *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*.

« C'est un livre classique offert à vos écoles républicaines par un philosophe infortuné, proclame-t-il, et vos élèves, en y étudiant l'histoire des sciences et des arts, y apprendront surtout à chérir la liberté, à détester et à vaincre toutes les tyrannies. Puisse ce déplorable exemple des plus rares talents perdus pour la patrie, pour la cause de la liberté, pour les progrès des lumières, pour leurs applications bienfaisantes aux besoins de l'homme civilisé, exciter des regrets utiles à la chose publique ! Puisse cette mort, qui ne servira pas peu, dans l'histoire, à caractériser l'époque où elle est arrivée, inspirer un attachement inébranlable aux droits dont elle fut la violation ! »⁵

Quatrième étape : le Directoire.

Avant que la Convention ne se sépare définitivement, Daunou lui fait voter deux textes importants :

Le premier, en août 1795, est la Constitution de l'An III, encore appelée par les historiens Constitution Daunou. Elle fonde un nouveau régime : le Directoire. C'est le premier modèle, en France, de constitution pour une république libérale.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Convention nationale*, séance du 2 avril 1795

On pourrait la qualifier de constitution « brise-lames » dans la mesure où elle vise à briser la déferlante jacobine qui a été responsable de la Terreur et à stabiliser la Révolution. Pour la première fois, elle scinde le pouvoir législatif en deux Conseils et fractionne le pouvoir exécutif entre cinq Directeurs. Mais elle ne prévoit rien pour arbitrer les conflits entre le législatif et l'exécutif, ce qui sera source de blocages et de coups d'Etat.

Le deuxième texte, voté en octobre 1795, est une loi globale sur l'instruction publique qui vise à mettre de l'ordre dans les mesures diverses prises sous la Révolution. Elle proclame le libéralisme scolaire et crée l'Institut de France.

À cette époque, Daunou est l'un des membres éminents d'un groupe d'intellectuels libéraux et républicains très influents qui se veulent la conscience de la Révolution : le groupe des Idéologues. Ce sont des philosophes rationalistes. Ils sont les héritiers du siècle des Lumières et de l'*Encyclopédie*. Ils ont comme noms : Destutt de Tracy, Cabanis, Jean-Baptiste Say, Volney, Marie-Joseph Chénier. Ils possèdent une revue : *La Décade*. Daunou écrira des articles dans cette revue. Ainsi, après les échecs du Directoire et avant le coup d'Etat du 18 Brumaire, plaidera-t-il pour une révision de la Constitution de 1795.

Les Idéologues se retrouvent aussi dans les salons libéraux de Mme Helvétius, de Mme de Staël, de Mme de Condorcet. Ils siègent en nombre à l'Institut. Benjamin Constant est leur ami. Leur groupe est fréquenté par un général qui fera parler de lui : Bonaparte.

Cinquième étape : le Consulat et l'Empire.

En 1799, les Idéologues soutiennent le coup d'Etat du 18 Brumaire car ils pensent que Bonaparte peut devenir « un Washington français » et clore définitivement la Révolution. Dans un premier temps, Daunou reste à l'écart mais se rallie vite. Il participe à la rédaction de la Constitution qui fonde le Consulat mais, au cours des travaux, il se heurte souvent à l'autoritarisme de Bonaparte. Avec de nombreux Idéologues il entre au Tribunal, l'une des Assemblées du Consulat, après avoir refusé à plusieurs reprises un poste de Conseiller d'État pour ne pas aliéner sa liberté de parole. Dès les premiers travaux, les Idéologues, Daunou et Benjamin Constant en tête, dénoncent les dérives autoritaires du Premier consul. Ils refusent, entre autres, de voter le règlement intérieur du Tribunal qu'impose Bonaparte et qui limite le droit d'expression des Tribuns, ils repoussent les textes sur la centralisation administrative et sur la centralisation judiciaire et s'opposent à l'instauration de tribunaux spéciaux après l'attentat de la rue Saint-Nicaise qui a failli coûter la vie à Bonaparte. Mais, lors de ces divers scrutins, les Idéologues sont constamment minoritaires. Bonaparte, qui ne supporte pas cet embryon d'opposition parlementaire, les exclut du Tribunal en janvier 1802.

Daunou, qui a 41 ans, se rapatrie alors dans sa bibliothèque du Panthéon (aujourd'hui bibliothèque Sainte-Geneviève) dont il était depuis plusieurs années administrateur.

En décembre 1804, ses relations s'étant un peu améliorées avec Napoléon, il est nommé Archiviste de l'Empire. Il le restera jusqu'à la chute de l'empereur.

Sixième étape : derniers combats pour la liberté.

Au retour des Bourbons en France, Daunou est exclu des Archives en février 1816 par le gouvernement de Louis XVIII (il y sera réintégré après la révolution de 1830 par Guizot et Louis-Philippe et, cette fois, définitivement puisqu'il dirigera les Archives nationales jusqu'à sa mort).

En 1818 paraît son livre principal : *l'Essai sur les garanties individuelles* et en 1819 il devient professeur au Collège de France. Ses cours d'histoire, qui ont été publiés, représentent une « somme » de vingt volumes

En mars 1819, il est élu député de Brest. Il siège dans le groupe des Indépendants, autrement dit dans l'opposition libérale où il retrouve B. Constant. Il soutient la révolution de 1830 — il a 69 ans — et l'année suivante il mène son dernier combat en faveur de la liberté de l'enseignement, en s'opposant au Parlement au projet de Montalivet qui veut garder la centralisation du système éducatif héritée de l'Empire.

Il meurt en juin 1840, à 79 ans, à l'hôtel de Soubise, siège des Archives nationale.

G.M. ⁶

⁶ Gérard Minart est l'auteur de *Daunou : l'anti-Robespierre. De la Révolution à l'Empire, l'itinéraire d'un juste (1761-1840)*, Privat, 2001

LE VENDREDI 31 JANVIER 2014

**L'INSTITUT COPPET VOUS INVITE A SON SEMINAIRE
L'ECOLE AUTRICHIENNE D'ECONOMIE :
L'ECONOMIE SANS EQUATION**

1° « COMPRENDRE LES CRISES ECONOMIQUES »

Par Marian Eabrasu, PhD

Associate Professor
Finance, Economics & Law Department
Champagne School of Management (Groupe ESC Troyes)

En dépit de la multiplication des discussions au sujet de la dernière crise financière, la plupart des analyses et des théories éludent deux questions clés : « Pourquoi, à des moments précis, de nombreux entrepreneurs font-ils faillite en même temps ? » et « Pourquoi les crises économiques se répètent-elles de manière cyclique ? »

Pour répondre à ces interrogations, la conférence s'appuiera sur la théorie des cycles économiques proposée par l'école autrichienne d'économie et développera les effets de l'augmentation monétaire et du crédit.

**2° « KEYNES A L'EPREUVE DE L'ECOLE
AUTRICHIENNE »**

Par Gabriel A. Giménez Roche

Associate Professor of Economics
Head of the Finance, Economics, and Law Department
Champagne School of Management (Groupe ESC Troyes)

Malgré les critiques, le cadre théorique keynésien reste l'explication privilégiée par les analystes économiques concernant les crises qui affectent périodiquement nos économies.

Pourtant, depuis 100 ans, l'école autrichienne a développé une théorie de l'entrepreneur essentielle pour comprendre que les cycles – loin d'être un problème inhérent à l'économie de marché, sont en réalité une réaction entrepreneuriale aux signaux de marché déformés par les politiques fiscales et monétaires préconisées par les keynésiens pour éviter l'apparition des crises.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le séminaire se déroulera au 6 rue du Montparnasse, 75006 Paris à partir de 18 heures. Il comprendra deux séances entrecoupées d'un buffet :

- 18 h 30 à 19h 15 : Comprendre les crises économiques (Marian Ebrasu)
- 19 h 15 à 19 h 30 : Questions-réponses
- 19 h 45 à 20 h 45 : Buffet
- 21 h à 21 h 45 : Keynes à l'épreuve de l'école autrichienne (Gabriel Giménez Roche)
- 21 h 45 à 22 h : Questions-réponses

Tarifs

15 euros buffet compris.

7 euros pour les étudiants.

Gratuit pour les élèves de lycée.

INSCRIPTIONS SUR EVENTBRITE

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-decouvrir-lecole-autrichienne-leconomie-sans-equation-9714886487>

Ou sur le site de l'Institut Coppet :

www.institutcoppet.org



GROUPE
ESC
TROYES
EN CHAMPAGNE

L'impulsion décisive

Histoire du cercle de Vincent de Gournay

Dix ans avant les Physiocrates, la France avait déjà vu se former sur ses terres un groupe de penseurs dévoué à l'étude et à la propagation des principes économiques. Le « cercle de Gournay », regroupant administrateurs, économistes et hommes de lettre autour du breton Vincent de Gournay, a contribué de manière décisive à l'évolution des idées en France. C'est grâce à eux que l'économie politique devint une science à la mode dans notre pays, et que c'est là qu'émergea ses théoriciens fondateurs. À l'occasion de la sortie de *l'Éloge de Gournay* écrit par Turgot (1759), voici une présentation de ce cercle, tirée de *Les Economistes Bretons et leur rôle dans le développement de l'économie politique (1750-1900)*.

Vincent de Gournay, fils de commerçant et commerçant lui-même, était parti du comptoir, quand Quesnay était parti de la charrue ; tous les deux avaient pourtant abouti à la liberté économique et à la science du commerce. Il ne fut pas le seul à faire ce chemin. Autour de lui, ou plutôt avec lui, de nombreux économistes, bretons par origine ou par affiliation, mirent leurs forces en commun pour venir à bout de cette société d'Ancien Régime paralysée par les réglementations et meurtrie par une fiscalité oppressive, que l'intendant de commerce avait passé sa vie à condamner, et que ses idées, jointes à celles des philosophes et des économistes physiocrates, allaient finalement emporter dans la tourmente révolutionnaire.

Le présent article sera tout entier consacré à ce groupe d'économistes que l'histoire de la pensée a fini par nommer, avec justesse, le « cercle de Gournay ». Il montrera en quoi, dix ans avant leurs successeurs les Physiocrates, ce cercle d'économistes profondément ancré en Bretagne, développa tous les thèmes de l'économie politique avec une puissance théorique, des intuitions, et un succès qui ne méritent pas l'oubli dans lequel il est aujourd'hui tombé.

Les principaux manuels d'histoire de la pensée économique, ou du moins ceux qui ne se contentent pas naïvement de commencer avec « Adam Smith fondateur de la science économique », négligent habituellement toute cette série d'économistes qui, quelques années avant les Physiocrates, fondèrent la science économique en France. En vérité, quand on lit les écrits de l'époque, ceux des philosophes et des commentateurs, on est frappé du succès des écrits économiques,

et de la popularité des questions qu'ils traitent, à une époque où les Physiocrates n'existaient pas encore, et où François Quesnay n'était encore qu'un simple médecin. Melchior Grimm, fin observateur de la scène littéraire française, écrit par exemple, dès mars 1755, que « rien n'est si commun, depuis dix-huit mois, que les ouvrages sur le commerce. »⁷

C'est là un passage très étonnant, et inexplicable si l'on écoute nos manuels, selon lesquels Quesnay, en 1757, fonda la science économique. L'école physiocratique, en effet, prit corps en 1757, après la conversion du marquis de Mirabeau aux idées du futur « maître » Quesnay. Les premiers recrutements intervinrent dès après : Mercier de la Rivière, encore intendant en Martinique, se lia à l'école de Quesnay en 1758. Dupont de Nemours ne fut recruté par Mirabeau qu'en 1763. Le Trosne s'y inséra à la même époque, et parvient à convaincre Nicolas Baudeau, qui devient physiocrate en 1766. Ce n'est qu'à cette date qu'est constitué le noyau dur de l'école physiocratique. Les premiers écrits qualifiés de physiocratiques avaient été les articles « Fermiers », « Grains », et « Hommes », que Quesnay fournit pour l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, en 1757-1758.

La vérité est que c'est durant la décennie 1750 que nous trouvons le début de l'économie politique scientifique. Le *Journal Oeconomique* est créé en 1751, le cercle de Gournay se forme la même année ; l'école physiocratique, à l'inverse, ne se constituera qu'à la fin de cette décennie. Dans son étude sur l'édition des ouvrages économiques au XVIII^e siècle, Christine Théré indique que pas moins de 349 ouvrages d'économie furent publiés entre 1750 et 1759, contre seulement 83 entre 1740 et 1749.⁸ Cette hausse sensible d'activité littéraire dans la science économique est en grande partie de la responsabilité du cercle de Gournay, qui sera à l'origine d'une quarantaine d'ouvrages, dont certains rencontreront un très large succès : citons les *Remarques sur la France et la Grande-Bretagne* de Plumard de Dangeul, les *Éléments de Commerce* de Forbonnais, la *Noblesse Commerçante* de Coyer, et l'*Essai sur la police des grains*, par Herbert, avec son supplément de Montaudoin de la Touche.

C'est à la connaissance de ce cercle prolifique que nous souhaitons contribuer avec cet article. Une étude générale, qui manquait encore, a été produite récemment par l'INED, sous la direction de Loïc Charles, Frédéric Lefebvre et Christine Théré. Elle est intitulée : *Le Cercle de Gournay : Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*. Le lecteur qui trouverait dans la très sommaire présentation que constitue ce chapitre, une source nouvelle de réflexions qu'il souhaiterait approfondir, trouvera dans ce très érudit et très complet ouvrage de quoi satisfaire sa curiosité. Le présent chapitre ne peut prétendre à embrasser la

⁷ Melchior Grimm, *Correspondance littéraire*, t.II, pp.506-507

⁸ Christine Théré, « Economic publishing and authors, 1566-1789 » in *Studies in the History of Political Economy. From Bodin to Walras*, Londres, 1997, pp.13-18

somme de toutes les problématiques soulevées par l'ouvrage de l'INED. Nous tâcherons de nous acquitter du mieux que nous pourrons de la tâche difficile de présenter en si peu de pages l'activité littéraire d'un groupe aussi prolifique, aussi influent, et aussi savant que le cercle de Gournay.

C'est en mars 1751 que naquit le cercle de Gournay. À cette date, Gournay fut nommé intendant du commerce, une position qui le mit en relation avec tout le réseau des économistes français de l'époque, tant avec ceux de l'école physiocratique, encore en formation, qu'avec les économistes que comptaient alors la Bretagne, et qu'il parvint à réunir autour de lui. D'abord constitué des hauts fonctionnaires que Gournay côtoyait au sein de l'appareil d'État, et de quelques économistes proche de leurs réseaux, le cercle fut d'abord conçu comme une association de libre penseurs désireux de populariser, en France, cette nouvelle science de l'économie politique.

Trudaine, le supérieur direct de Gournay au sein de l'administration du commerce, fut le premier membre du cercle. On peut considérer que son adhésion date de 1752, année à partir de laquelle, apprenant à mieux connaître son brillant intendant, il en mesure les qualités et accepte de s'associer à lui. Avouons-le, il n'apporta aucune aide, au niveau littéraire, à la diffusion des principes économiques, mais travailla à mobiliser des troupes dans le combat de pédagogie économique engagée par Gournay, puis par son cercle. C'est lui, par exemple, qui dirigera le jeune Turgot, alors presque inexpérimenté sur ces questions d'économie vers Gournay et ses amis.

En cette même année de 1751, ce fut un économiste qui décida de lier son destin avec celui de Gournay : Véron de Forbonnais. Recrue de prestige, Forbonnais restera longtemps l'un des économistes les plus capables du cercle. C'est en 1751, tandis qu'il travaillait à plusieurs articles économiques pour l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, qu'il fit la rencontre de Gournay et décida de travailler en collaboration avec lui. Dès 1752, il traduisit un ouvrage de l'économiste espagnol Ustariz, peut-être sous la demande expresse de Gournay. Sa « traduction libre » paraîtra en 1753, la même année que ses articles pour *l'Encyclopédie*.

Originaire du Mans, Forbonnais se rattachait à la Bretagne par ses intérêts commerciaux. La famille Véron produisait des draps et travaillait avec les grands ports bretons, et notamment celui de Nantes, ce qui mettra plus tard Forbonnais en contact avec Montaudoin de la Touche, économiste et armateur nantais. Après son départ de Nantes, la production drapière des fabriques de Forbonnais partaient en partie en destination de Cadix, pour être ensuite exportée dans les colonies. Bien que cela ne soit qu'une conjecture, il est donc possible que Gournay et Forbonnais se soit connus avant leur rencontre physique en France, laquelle date, comme nous l'avons dit, de 1751.

En 1752, Forbonnais introduisit son cousin, Plumard de Dangeul, auprès de Gournay, et celui-ci l'inséra au sein du cercle. Il lui fit traduire un autre ouvrage espagnol, celui-ci d'Ulloa. La traduction paraîtra en 1753. Plumard de Dangeul, possédant alors un grand réseau de connaissances, apporta à son tour au cercle plusieurs nouvelles recrues : Malesherbes, l'abbé Le Blanc, et l'abbé Coyer. Ces deux derniers s'illustrèrent immédiatement par leur activité : l'abbé Le Blanc traduisit les *Discours politique* de David Hume (publication en 1754), et Coyer s'attaqua à une question épineuse, destinée à nourrir un vif débat : l'entrée des nobles dans la vie économique et le commerce, avec un bien-nommé *La Noblesse commerçante*. Plumard de Dangeul favorisa plus tard l'entrée dans le cercle de Gournay du breton O'Héguerty, dont nous parlerons bientôt en détail.

Vers 1754, Turgot, amené par Trudaine, rejoignit le cercle et, plutôt que de traduire, il accompagna Gournay dans ses tournées à travers les régions de France. À la même époque, un autre membre de la haute administration, Étienne de Silhouette, se rapprocha du cercle. Quelques années plus tard, il fera entrer l'abbé Morellet, un ancien ami d'enfance de Turgot, au sein du cercle. Gournay le mit immédiatement à contribution, sur un sujet qu'il avait lui-même traité auparavant : le commerce des toiles peintes.

Après la création de la Société de Bretagne, en 1757, Montaudoin de la Touche, son inspirateur, se rapprocha de Vincent Gournay. Les deux se connaissaient déjà : par ses activités d'armateur à Nantes, Montaudoin était en contact régulier avec Cadix, plate-forme indispensable du commerce négrier, où opérait Gournay. Autre membre de Société de Bretagne, Louis-Paul Abeille rejoignit le cercle en 1757. Avec cette dernière entrée, le cercle de Gournay atteint sa dimension finale, dimension qu'il gardera pendant deux ans, jusqu'à sa dissolution en juin 1759, avec la mort de Gournay.

Roulant sur la plupart des grandes questions économiques, la glorieuse activité du cercle de Gournay est une nouvelle raison d'admirer ce grand économiste, qui marqua autant son époque qu'il a peu marqué l'histoire et, semble-t-il, notre mémoire commune.

Les économistes français, sans doute moins myopes que nous, rendirent très tôt hommage au cercle de Gournay et à son leader. Les physiocrates le nommèrent parmi leurs précurseurs, malgré toute leur vantardise habituelle, et leur manière de se considérer comme les créateurs de cette « science nouvelle » qu'était l'économie politique. Un économiste moins prétentieux, et plus juste dans ces appréciations, Jacques Accarias de Serionne, reconnaîtra en 1767 qu'il avait été précédé dans le traitement de ces matières par un petit groupe d'économistes :

« Un petit nombre de français, également philosophes et citoyens, commencèrent il y a quelques années à imiter les écrivains anglais. Ils traduisirent d'abord leurs modèles,

et les ont bientôt surpassés en beaucoup de choses. Ils ont employés tous les agréments, toutes les richesses de la littérature, à traiter des choses utiles ; ils ont fait naître et répandu le goût des sciences les plus nécessaires à la prospérité de l'Etat. »⁹

Nul doute que l'auteur faisait ici référence au cercle de Gournay. Plus tôt encore, le *Mercur de France* observait déjà cette tendance éminemment nouvelle :

« L'économie politique est aujourd'hui la science à la mode. Les livres qui traitent de l'Agriculture, de la population, de l'industrie, du commerce et des finances, sont dans les mains d'une infinité de personnes qui, naguère, ne feuilletaient que des romans. »¹⁰

Nous étions en novembre 1758, quelques mois avant la mort de Gournay. Quel meilleur hommage pouvait-on rendre de son activité et de l'influence de son cercle d'économistes ?

B.M.

⁹ Jacques Accarias de Serionne, *Les Intérêts des Nations de l'Europe, développés relativement au commerce*, Paris, 1767, t.I, p.26

¹⁰ *Mercur de France*, novembre 1758, p.69

La fin de l'obscurantisme

La liberté de la presse selon Jean-Baptiste Say

De la liberté de la presse est l'un des premiers et des plus méconnus écrits de Jean-Baptiste. Paru en 1789, il est significatif du progrès, en France, des idées de liberté. Il est aussi une contribution courageuse et bien sentie de celui qui devint plus tard le plus grand économiste libéral français. À ce double titre, il méritait de sortir de la poussière et de l'anonymat, et d'être présenté dans cette revue.

Un penseur brillant n'a jamais deux fois l'occasion d'être jeune. Pour comprendre la genèse d'une pensée, la seule solution est de consulter les écrits de jeunesse : lire les controverses philosophiques du jeune Karl Marx, pour faire l'archéologie du marxisme ; ou consulter les cours de philosophie morale du professeur Adam Smith, pour y chercher les traces de la future *Richesse des Nations*.

C'est une enquête similaire que nous mènerons ici, en commentant l'un des premiers écrits de l'économiste Jean-Baptiste Say. Il s'agit d'une courte brochure, intitulée *De la liberté de la presse*. Elle fut publiée à une période charnière de l'histoire de notre nation : en 1789.

Cette brochure a été beaucoup négligée par les commentateurs ultérieurs de l'œuvre de Say, et ceci est fort dommage, pour au moins trois raisons. La première, nous l'avons esquissée, et elle est biographique : il s'agirait par l'étude de ce texte de faire sentir quelles ont pu être les premières conceptions politiques du jeune Jean-Baptiste Say. La seconde, qui est liée mais qui est plus théorique, peut s'exprimer ainsi : notre conception du libéralisme ne grandirait-elle pas par l'étude du traitement d'une liberté cruciale par celui qui allait devenir plus tard le plus grand économiste libéral français ? La troisième, enfin, est plus historique : l'étude de cette brochure nous permettrait d'offrir un éclairage nouveau et instructif sur l'état des esprits relativement à cette question importante de la liberté de la presse, au seuil du déclenchement de la Révolution française.

Il est certain qu'en effet, cette brochure était illustrative du développement intellectuel de l'époque. Elle l'était d'abord par son thème, la liberté de la presse : en cette même année de 1789, pas moins de 7 000 brochures furent publiées en

France sur ce thème. Mais plus encore, c'est par le ton et par les idées que ce petit opuscule s'unit parfaitement avec les tendances intellectuelles du début de la Révolution.

Comme nombre de ses contemporains, blessés par les prétentions absolutistes de la censure royale, le jeune Jean-Baptiste Say proclamait dans sa brochure la grande utilité de la liberté de la presse : c'est elle qui propage la lumière, expliquait-il notamment dans une métaphore.

« Les lumières de l'esprit sont comme la lumière du jour. Aussitôt qu'elle pénètre dans nos maisons, le mouvement, le travail, les plaisirs, tout renaît ; et de là le bonheur. » (p.149) ¹¹

Grâce à l'invention de l'imprimerie, écrit en outre l'économiste français, l'âge primitif des hommes a cessé, les idées se sont transmises plus aisément, et « tout le monde s'est enrichi ». (p.149) Alors pourquoi vouloir bloquer cette transmission salutaire ?

Cela est contraire à l'intérêt de l'humanité, et cela va aussi à l'encontre de la nature même de l'esprit humain et des idées qui en naissent, qui sont libres par essence, et qui ne demandent qu'une chose, c'est d'être partagées globalement, jusqu'à devenir, pour ainsi dire, communes. Say note bien cette disposition naturelle : « La pensée est destinée à voler d'un esprit dans un autre, et personne n'a le droit de l'arrêter au passage. Cependant, chez nous, et dans notre siècle, l'homme de génie doit encore soumettre l'élan de ses conceptions au compas d'un censeur souvent inepte, toujours mercenaire et craintif. » (p.150)

Il n'y a pas à s'étonner qu'un homme intéressé par les questions économiques se soient aussi violemment opposé à la censure. Les économistes, en effet, ont constamment eu à craindre et à subir l'opposition des censeurs, et Jean-Baptiste Say lui-même ne pourra pas, plus tard, publier à sa guise différentes rééditions de son *Traité d'économie politique* (1803). Avant lui, Mirabeau fut envoyé en prison, à Vincennes, pour sa *Théorie de l'Impôt*, composé en collaboration avec François Quesnay ; Vauban fut persécuté jusqu'à sa mort pour avoir fait paraître illégalement l'audacieuse *Dime Royale* ; et Boisguilbert, à la même époque, du également se cacher, et publier anonymement, pour éviter de souffrir de l'absurdité de la censure.

N'ayant plus sous les yeux de nos jours cette censure royale qui terrorisa tant les économistes français du dix-huitième siècle. Il est donc important de rappeler que dans l'Ancien Régime, l'institution même du censeur était perverse. Pour se servir d'une comparaison qu'on nous pardonnera parce qu'elle est vraiment très illustratrice, le censeur ressemblait à nos actuels organes de contrôle de mise sur le

¹¹ Nous citons le texte depuis les *Œuvres complètes de Jean-Baptiste Say*, tome V : Œuvres morales et politiques, Economica, 2003, pp.145-157

marché des médicaments : comme personne ne se plaint jamais de l'interdiction d'un bon médicament, mais uniquement de l'autorisation accordée à un mauvais, ces organes sont incités à adopter un esprit prohibitionniste excessif, eu égard seulement à la mission qui leur est confiée. Le même travers est observable dans le cas des censeurs. Jean-Baptiste Say écrit :

« Le censeur craint d'être trop indulgent ; de là une sévérité vétilleuse. Il craint de ne pas apercevoir une allusion, un sens caché ; de là mille étranges interprétations. Il craint enfin que son attention, trop peu soutenue, n'ait laissé échapper quelque trait répréhensible ; de là, pour aller au plus sûr, il proscrit tout l'ouvrage : car ce censeur, qui court plus d'un risque en approuvant un livre, n'en court aucun en le rejetant. » (pp.150-151)

En indiquant les critiques que Say adresse à l'institution de la censure, il ne nous ait pas permis néanmoins de laisser croire qu'il désirait accorder une liberté pleine et entière : ainsi la calomnie ou l'injure ne pouvaient selon lui se prévaloir des principes de la liberté de la presse. Mais cela étant posé, il continue à réclamer la liberté de la presse pour ceux qui ne se rendent pas coupables de tels travers : « Si la justice, si le bon ordre demandent qu'on punisse celui qui calomnie, celui qui injurie, celui qui sape criminellement un ordre de choses légitimement établi, que celui-là soit puni seul ! » (p.155)

Les idées de ce livre, audacieuses et pourtant peu radicales, étaient parfaitement en phase avec l'opinion. Say était d'ailleurs bien conscient du fait qu'avec sa brochure, il répandait et illustrait les aspirations profondes de ces concitoyens, et notait : « Je le dis hardiment, le vœu public parle comme moi. » (p.155)

Malgré quelques appréciations peut-être maladroitement et un style moins tranchant et moins pur qu'il eut pu l'être, nous avons là une défense fort habile de la liberté de la presse. Dans son âge mûr, Say sera pourtant très sévère avec ce texte, ce qui le condamnera à un injuste oubli. Non seulement Say n'en fit aucune publicité ultérieure, non seulement il ne s'en vante jamais, mais il écrivit même quelques mots critiques sur son exemplaire personnel de la brochure, des mots qu'il nous faut citer, bien que nous ne partagions pas entièrement les avis de l'auteur.

« Cette brochure est bien médiocre ; c'est l'ouvrage d'un bien jeune homme ; de l'enflure, des expressions vagues, des apostrophes et quelquefois des incorrections et du mauvais goût. Je la fis à un âge où il m'était impossible de m'élever au-dessus de mon sujet. Mais on y voit une âme qui soupire après ce qui est beau et bon et qui est animé de l'amour du bien public. C'est là ce qui me poussa à me faire imprimer. Qu'on se reporte aux premiers mois de 1789.

L'ancien gouvernement subsistait encore avec ses formes, ses censeurs, lieutenant de Police, etc., et cependant tous les écrivains étaient tourmentés du désir de développer leurs vues sur les réformes qu'on entrevoyait devoir arriver dans l'administration. On était appelé à s'occuper du gouvernement et le gouvernement voulait qu'on se tût : quoiqu'il fut vrai (ainsi que le gouvernement l'a éprouvé depuis), qu'il aurait mieux

valu laisser faire la Révolution par des écrivains que par la populace. C'est ce que j'entrevois et je voulus exciter par tous les motifs possibles les gens encore puissants, et surtout le ministère dont Necker faisait partie, à ouvrir toute son influence aux lumières.

Ce qui m'a surpris, c'est que ma mauvaise brochure fût trouvée digne d'être critiquée ; on fit imprimer une feuille volante où j'eus l'honneur d'être déchiré de toutes les manières. Je n'ai jamais pu comprendre le motif qui poussa mon censeur ; car assurément ma production n'était faite pour exciter ni la crainte, ni l'envie.

Dans cet écrit où il n'était nullement question du fond de la chose l'auteur regrette que la liberté de la presse se soit déjà étendue jusqu'à en laisser sortir mon ouvrage, comme si la censure des livres avait jamais eu pour but d'empêcher les sottises.

Il s'attache ensuite à toutes mes phrases et le plus souvent les change afin de pouvoir en dire du mal, comme si elles n'offraient pas d'assez justes sujets de critiques en les laissant telles qu'elles sont. » (p.156)

Cette appréciation critique est peu justifiée, quand on considère l'audace que c'était encore que de s'opposer à la censure en 1789. À sa lecture, on perçoit tous les maux du siècle, tous les abus d'une institution injustifiée et indéfendable. On sent aussi l'importance de défendre, partout en en toute occasion, la liberté de la presse et la liberté de penser, aujourd'hui emprisonnée dans une fausse liberté par les agréments, les syndicats et les subventions.

Indiquons pour finir que cette courte brochure était parue sans mention de l'auteur, ni de l'éditeur, ni du lieu. Elle n'est d'ailleurs pas disponible sur internet, mais seulement dans les *Œuvres complètes de Jean-Baptiste Say*, d'où nous l'avons tirée. *Google Books* a bien une telle brochure, mais en dépit du titre et de l'attribution, il ne s'agit pas du bon texte.

A.L.

Une influence oubliée

Les Physiocrates et la Révolution française

Les économistes français ont parfois joué sur les événements un rôle considérable. Le cas des Physiocrates, et de leur influence sur la Révolution française, devrait notamment nous amener à prêter davantage attention aux débats intellectuels : ils conditionnent seuls les succès futurs en matière d'économie et de politique.

Les origines intellectuelles de la Révolution française ont occupé bien des volumes, et c'est avec une certaine appréhension que nous osons ici aborder ce grand thème. Nous ne le faisons que pour étudier en détail la contribution des économistes français que l'histoire a regroupés sous le nom de Physiocrates.

Cette tâche n'est pas aisée, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les Physiocrates ont défendu des principes qu'on range dans diverses catégories, selon que l'on considère l'aspect économique, l'aspect politique, ou l'aspect social. Ce sont en effet les mêmes Physiocrates, par exemple, qui se sont fait les promoteurs inlassables de la liberté du commerce et du laissez-faire d'un côté, et qui ont présenté le « despotisme légal » comme leur idéal en matière de politique, citant d'ailleurs le gouvernement chinois pour prouver leurs raisonnements.

En second lieu, et comme une conséquence du fait précédemment indiqué, il est difficile d'affirmer avec pleine conviction que les Physiocrates étaient une partie intégrante, ou étaient à la marge, ou étaient en dehors du grand mouvement philosophique des Lumières. Réduire donc le débat de l'influence des Physiocrates sur la Révolution française à des observations d'ordre général sur l'impact de la philosophie rationaliste, du mouvement déiste, ou des thèses sur la souveraineté nationale, ne saurait donc suffire ici.

Si la question de l'influence de ces économistes sur la Révolution se pose encore, c'est parce qu'elle a été appréciée de manière très différente par les uns et par les autres. Les Physiocrates qui ont vécu les années révolutionnaires ont parfois refusé eux-mêmes de s'attribuer un quelconque mérite. Ce fut le cas de Dupont de Nemours, qui fit valoir pour soutenir son jugement qu'il était à l'époque, avec Louis-Paul Abeille, le seul survivant de l'école de Quesnay — oubliant de

mentionner Condorcet, Morellet, et Lavoisier. Il faut dire qu'en un temps où il était encore difficile de séparer les réalisations positives de la Révolution de ses sombres dérives, mieux valait peut-être affirmer qu'on n'avait eu aucun rapport avec tout le mouvement dans son ensemble.

C'est chez Tocqueville que l'on trouve la plus claire et la plus vive affirmation du rôle joué par les Physiocrates dans la progression des idées révolutionnaires en France. Il écrivait en effet dans *L'Ancien Régime et la Révolution* :

« Les économistes ont eu moins d'éclat dans l'histoire que les philosophes ; moins qu'eux ils ont contribué peut-être à l'avènement de la Révolution ; je crois pourtant que c'est surtout dans leurs écrits qu'on peut le mieux étudier son vrai naturel. [...] Toutes les institutions que la Révolution devait abolir sans retour ont été l'objet particulier de leurs attaques ; aucune n'a trouvé grâce à leurs yeux. Toutes celles, au contraire, qui peuvent passer pour son œuvre propre ont été annoncées par eux à l'avance et préconisées avec ardeur ; on en citerait à peine une seule dont le germe n'ait été déposé dans quelques-uns de leurs écrits ; on trouve en eux tout ce qu'il y a de plus substantiel en elle. »¹²

Dans les œuvres et jusque dans les conservations privées des Physiocrates, on sent en effet qu'ils anticipent le grand orage qui viendra quelques décennies plus tard. Dès les années 1760, réunis chez Quesnay, Mercier de la Rivière avait déjà noté le besoin de « régénérer la France », un terme qui s'imposera dans les écrits des années prérévolutionnaires.¹³ « Ce royaume, avait dit Mirabeau, est bien mal ; il n'y a ni sentiments énergiques ni argent pour les suppléer. — Il ne peut être régénéré, dit alors la Rivière, que par une conquête, comme à la Chine, ou par quelque grand bouleversement intérieur ; mais malheur à ceux qui s'y trouveront ! le peuple français n'y va pas de main morte. » Et Mme du Hausset, la femme de chambre qui assistait à cette discussion et en consigna le témoignage dans ses *Mémoires*, de noter : « Ces paroles me firent trembler, et je m'empressai de sortir. »¹⁴

De la même façon que Tocqueville, Condorcet a affirmé que les Physiocrates avaient eu une « salutaire influence » sur l'évolution idéologique qui allait mener à la Révolution, et écrivit que la raison pour laquelle ce fait était passé sous silence est qu'ils étaient devenus infréquentables de par leur esprit de secte et leur langage obscur.

« Ils ont nui eux-mêmes à leur cause en affectant un langage obscur et dogmatique ; en présentant d'une manière trop absolue et trop magistrale quelques portions de leur système. Mais les vérités nouvelles dont le génie avait enrichie la philosophie, la

¹² Alexis de Tocqueville, *L'Ancien régime de la Révolution*, Paris, 1988, p.249)

¹³ Cf. "Régénération", in F. Furet & M. Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, pp.821-830

¹⁴ *Mémoires de Mme du Hausset*, p.128

politique et l'économie publique, adoptées avec plus ou moins d'étendue par des hommes éclairés, portèrent plus loin leur salutaire influence. »¹⁵

Si les références à leurs œuvres étaient rares, si l'on tenait cette inspiration pour secrète, il n'en reste pas moins qu'en effet les Physiocrates ont inspiré bien des prises de position lors de la Révolution. C'est par exemple tout empreint des idées physiocratiques que Cabanis proclamera la sacralité absolue de la propriété. Parlant aux « propriétaires et capitalistes entrepreneurs », il écrit : « Vos possessions vous sont garanties, le fruit de vos spéculations restera dans vos mains ; il deviendra la juste récompense de vos efforts ; aucune entrave n'arrêtera l'essor de vos plans ; aucune loi prohibitive ou rapace ne viendra les glacer ou les mettre à contribution. »

Il faut dire que la Révolution a accueilli les débats économiques avec grand intérêt et il n'est pas excessif de créditer les Physiocrates de cela, eux qui n'avaient cessé de réclamer que les questions d'économie politique soient débattues sur la place publique, et obtiennent l'attention de tous. Ce fut surtout le cas grâce à un homme, Turgot, qui a beaucoup aidé la Physiocratie à se diffuser au sein des masses éclairées et des élites, en promouvant une version non dogmatique et plus concrète du système de Quesnay : Turgot, analyse ainsi Demals, « a favorisé la dilution de la physiocratie dans un mouvement d'opinions ne requérant plus la stricte obéissance. »¹⁶

Parmi les Physiocrates élus à l'Assemblée constituante, on peut compter Dupont de Nemours, Abeille, Condorcet et Lavoisier. Mais leur influence ne se calcule pas au nombre ; ainsi Barnave a considéré qu'ils étaient influents, et selon lui « dangereux », en raison de « l'estime qu'on avait en général pour leur caractère, même en se méfiant de l'exagération de leurs idées. »¹⁷

Un contemporain des événements, Jean-Paul Rabaud, dans son *Précis d'histoire de la Révolution française*, a bien signalé les différentes facettes de l'influence des Physiocrates :

« Nous devons à leur vertueuse opiniâtreté d'avoir amené les Français à réfléchir sur la science du gouvernement. C'est à leur constance à nous occuper longtemps des mêmes objets que nous devons la publication de ces idées, si simples, qu'elles sont devenues vulgaires ; que la liberté de l'industrie en fait seule la prospérité ; que la liberté d'exportation des grains est source de leur abondance ; qu'on ne doit pas jeter l'impôt sur les avances de l'agriculteur, mais sur ce qui reste après qu'il en a été remboursé. Sans doute on avait dit toutes ces choses avant eux ; mais ils les ont redites et répétées, et ce n'est qu'ainsi que se forment les opinions. »¹⁸

¹⁵ Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, 1966, pp.218-19

¹⁶ Thierry Demals, « Une économie politique de la nation agricole sous la Constituante ? », p.317

¹⁷ Barnave, *Œuvres*, Paris, 1843, volume 2, p.63)

¹⁸ Rabaud, *Précis d'histoire de la Révolution française*, Paris, 1807, pp.32-33

Et pourtant il est certain que les idées physiocratiques n'ont pas toujours été en phase avec celles de la Révolution. En premier lieu, les disciples de Quesnay se sont toujours opposés farouchement à la démocratie, ainsi qu'on l'a rappelé dans un précédent article.¹⁹ Pour en citer un seul exemple, non mentionné dans l'article, l'abbé Morellet, dans une lettre à Lord Shelburne, du 12 juin 1789, critiqua ceux de ses concitoyens qui « croient que toute question est décidée et tout droit déterminé quand on a compté les têtes. »²⁰

Le principe de Montesquieu, selon lequel les pouvoirs s'équilibrent les uns par les autres, n'a jamais semblé avoir un quelconque sens pour les Physiocrates. Dans le premier volume de la *Physiocratie*, on lit par exemple que « l'idée de plusieurs autorités dans un même Etat ne présente qu'une absurdité complète. Si elles sont égales il n'y a point d'autorité ; il ne peut y avoir que plus ou moins d'anarchie. Si l'une d'entre elles est supérieure, celle-là est l'autorité ; les autres ne sont rien. »²¹

Sur la question de la représentation et de la souveraineté, également, les divergences de vue sont sensibles. Dupont de Nemours eut notamment une position qui tranchait beaucoup avec les idées de la Révolution, telles qu'exprimées notamment par Robespierre. Ce dernier avait défendu que « tous les citoyens, quels qu'ils soient, ont droit de prétendre à tous les degrés de représentation. » Dupont de Nemours, qui rédigea un cahier de doléance pour le baillage de Nemours, alla à l'encontre de ces idées, et se fit le défenseur du principe selon lequel « n'est pas citoyen celui qui ne contribue pas. » Voici son argument :

« Pour être éligible, la seule question est de savoir si l'on paraît avoir les qualités suffisantes aux yeux des électeurs. Pour être électeur, il faut une propriété, il faut un manoir. Les affaires d'administration concernent les propriétés, le secours au pauvre, etc. Nul n'y a intérêt que celui qui est propriétaire, et si nul n'a droit de se mêler que de ses affaires, si nul n'a d'affaires à lui que quand il est propriétaire, les propriétaires seuls peuvent être électeurs. Ceux qui n'ont pas de propriété ne sont pas encore de la société, mais la société est à eux. »²²

Cependant les Physiocrates, par réalisme, par fatalité ou par conviction, finirent par faire évoluer leurs idées. Condorcet se mit à défendre la constitution, et prit l'Amérique comme modèle ; Dupont de Nemours abandonna lui le « despotisme légal » pour une république protectrice des libertés.

Contraires aux nouveaux principes de la Révolution, les idées physiocratiques seront donc amenées à évoluer. Peut-être par changement d'avis, peut-être en

¹⁹ « Une idée dangereuse. Les économistes français et la démocratie », *Laissons Faire*, n°6, pp.28-32

²⁰ Abbé Morellet, *Lettres de l'abbé Morellet à Lord Shelburne*, Paris, Plon, 1898, p.276)

²¹ *Physiocratie*, p.29

²² Archives parlementaires, 1877, vol. IX, séances des 22 et 24 octobre, pp.478-479)

raison aussi des dangers liés au fait de se faire le défenseur de la monarchie sous la Terreur. Ainsi, comme le remarque Thierry Demals, « si dans les premiers temps Dupont de Nemours ne renonce pas au principe monarchique qui, dépouillé de ses oripeaux féodaux, lui paraît s'accommoder à l'idée républicaine lato sensu, les événements ultérieurs lui feront défendre une *république démocratique, où l'égalité des droits, la liberté des actions humaines et utiles, la propriété des biens, la sûreté des personnes, soient garanties à tous et à chacun.* »²³

Peut-être tenons-nous là l'une des raisons de la supériorité des Physiocrates, et l'une des raisons de leur actualité pour nous aujourd'hui. Conscients des quelques mérites du système d'Ancien Régime, ils ne se sont jamais laissés emporter par les sirènes de la démocratie égalitaire, ou osons dire égalitariste : jamais ils n'ont perdu de vue l'objectif de la protection des libertés individuelles comme nous l'avons nous-mêmes perdu.

C.D.

²³ Thierry Demals, « Une économie politique de la nation agricole sous la Constituante ? », p.326

Tocqueville-Marx

Réflexions sur un dialogue impossible

Par un rapide raccourci, il est aisé de réduire Alexis de Tocqueville (1805-1859) à un simple aristocrate, certes aiguisé mais dont les réflexions relèveraient plus de considérations personnelles que d'une méthode scientifiquement éprouvée. En contrepoint toutefois, Henri Mendras, dans la première édition de ses *Éléments de sociologie* (1967), a mis Marx et Tocqueville sur un pied d'égalité et reconnaît pleinement la place de ce dernier parmi les grands maîtres de la sociologie. Raymond Aron, dans son *Essai sur les libertés* paru deux ans plus tôt, a consacré lui aussi un passage à l'analyse comparée de ces deux penseurs. Revenons un peu sur ces développements, et redonnons enfin à Tocqueville la place qu'il mérite au panthéon des sociologues de la tradition libérale qui, de F. Oppenheimer à R. Boudon, ont une légitimité épistémologique incontestée.

Il convient tout d'abord de lever une ambiguïté fondamentale. Tocqueville désigne par le terme de démocratie un état de la société et non une forme de gouvernement. La démocratie s'oppose à l'aristocratie. Dans le monde de l'industrie, il y a certes des riches, mais la « classe » des riches n'existe pas. Les riches n'ont en effet pas d'esprit ni d'objets communs, de traditions ni d'espérances communes. Il y a donc des membres, mais pas de corps. Au demeurant, richesse et pouvoir tendent à se dissocier. Le travail devient l'activité honorable, normale, de tous et de chacun. Si les aristocrates méprisent le travail en vue d'un profit, dans les sociétés démocratiques, en revanche, les deux idées de travail et de gain ne se séparent plus. C'est cette société démocratique que Tocqueville examine et décortique.

Contre l'abus du terme « démocratie » par les porte-parole d'un régime despotique, Tocqueville rappelle que la société à laquelle aspiraient les constituants de 1789 avait vocation à être libre en même temps que démocratique, « non une société militaire mais une société civile ». L'inspiration profonde de la Révolution française, comme de la société américaine, tend à joindre démocratie et libéralisme, égalité et liberté. C'est ainsi que la liberté moderne apporte à chaque homme naissant « un droit égal et imprescriptible à vivre indépendant de ses semblables, en tout ce qui n'a rapport qu'à lui-même, et à régler comme il l'entend sa propre

destinée ». ²⁴ Par conséquent cette liberté propre à la société démocratique est négative (elle a pour expression l'indépendance, le choix par chacun de sa destinée), indéterminée (il reste à savoir jusqu'où va ce qui, pour chacun, n'a rapport qu'à lui-même), mais aussi positive (liberté-indépendance, *freedom to* par opposition à *freedom from*). Cette liberté-indépendance, celle que Montesquieu aurait appelée sécurité ou absence d'arbitraire, ne s'accomplit authentiquement que dans la liberté proprement politique, c'est-à-dire la participation des citoyens à l'administration des affaires locales et à la gestion de la chose publique. C'est en cela que liberté et démocratie se rejoignent chez Tocqueville.

Il est vrai qu'il existe aussi une liberté-privilege, celle des aristocrates de l'Ancien Régime. La France en a longtemps été l'archétype. Elle suscita des génies fiers et audacieux, mais elle était en elle-même « dérégulée et malsaine, elle préparait les Français à renverser le despotisme, mais elle les rendait moins propres qu'aucun autre peuple, peut-être, à fonder à sa place l'empire paisible et libre des lois ». ²⁵ Tout au contraire, en Amérique, les institutions libres sont nées avec la société elle-même et elles eurent pour fondement non l'esprit de privilege et d'orgueil aristocratique, mais l'esprit religieux. Soumis aux lois, le citoyen obéit à un pouvoir qu'il respecte, quel qu'en soit le détenteur provisoire. A contrario, s'il obéit par opportunisme à un régime sans légitimité, le citoyen se dégrade rapidement en sujet. Ou encore, comme nous dirions aujourd'hui, il est consommateur, inquiet pour son bien-être, non citoyen, soucieux et responsable de la chose publique. L'obéissance devient servitude dès lors que le pouvoir, illégitime et méprisé, ne conserve d'autre principe ²⁶, que la peur ou le conformisme.

Ainsi se dégage la théorie de la démocratie libérale, résolument moderne et à bien des égards différente de la République antique, que Montesquieu avait prise pour modèle de la démocratie. Le travail, le commerce, l'industrie, le désir de gain et de bien-être, la poursuite du bonheur ne contredisent plus le principe de la démocratie. Comme l'écrit Tocqueville,

« Les Américains ne forment pas un peuple vertueux, et cependant ils sont libres. Ceci ne prouve pas absolument que la vertu, comme le pensait Montesquieu, n'est pas essentielle à l'existence de la République. Il ne faut pas prendre l'idée de Montesquieu dans un sens étroit. Ce qu'a voulu dire ce grand homme, c'est que les Républiques ne pouvaient subsister que par l'action de la société sur elle-même. Ce qu'il entend par vertu, c'est le pouvoir moral qu'exerce chaque individu sur lui-même et qui l'empêche de violer le droit des autres. Quand le triomphe de l'homme sur les tentations est le résultat de la faiblesse de la tentation et d'un calcul d'intérêt personnel, il ne constitue pas la vertu aux yeux du moraliste ; mais il rentre dans l'idée de Montesquieu qui parlait de l'effet bien plus que de sa cause. En Amérique, ce n'est

²⁴ A. de Tocqueville, *Œuvres complètes*, t. II, 1, p. 62.

²⁵ Alexis de Tocqueville, *L'état social et politique de la France avant et depuis 1789*, Paris, 1835.

²⁶ Au sens de Montesquieu, c'est-à-dire le sentiment grâce auquel un certain régime est susceptible de prospérer.

pas la vertu qui est grande, c'est la tentation qui est petite, ce qui revient au même. Ce n'est pas le désintéressement qui est grand, c'est l'intérêt qui est bien entendu, ce qui revient encore presque au même. Montesquieu avait donc raison quoiqu'il parlât de la vertu antique et ce qu'il dit des Grecs et des Romains s'applique aux Américains. »²⁷

Démocratie libérale et égalité des conditions

Ce faisant, Tocqueville présente une triple originalité. En premier lieu, il définit la société moderne non par l'industrie à la manière de Comte, non par le capitalisme à la manière de Marx, mais par l'égalité des conditions, c'est-à-dire par la démocratie au sens sociétal du terme. Ensuite, il adopte à l'égard de l'histoire et de l'avenir une perspective probabiliste. Il n'annonce pas un mouvement irrésistible vers un régime, positiviste ou socialiste. Il réfute toute perspective téléologique. Pour lui, il n'y a pas détermination du régime politique par l'état démocratique de la société. Enfin, il se refuse à subordonner la politique à l'économie, à prophétiser à la manière des saint-simoniens que l'administration des choses remplacera le gouvernement des personnes, ou bien, à la manière de Marx, à confondre la classe socialement privilégiée avec la classe politiquement dirigeante. Pour Tocqueville, c'est l'Ancien régime plutôt que la société moderne qui apparaît divisé en classes. La société de bien être, de classe moyenne connaît à coup sûr une stratification. Mais elle n'est pas divisée en classes inégales, tant par les fonctions économiques exercées que par les revenus perçus, comme les antiques Etats.

L'orgueil prométhéen de Marx, de l'émancipation à la servitude

A contrario, si nous comparons les observations de Tocqueville à la pensée de Marx, ce qui frappe d'emblée, c'est l'éclatant démenti que l'histoire a opposé à ce dernier, dans la mesure où elle n'ait l'influence des idées. Marx part de l'idée de démocratie : elle est,

« à un certain point de vue, à toutes les autres formes politiques comme le christianisme à toutes les autres religions. Le christianisme est l'essence de la religion, l'homme déifié sous forme de religion particulière. De même la démocratie est l'essence de toute constitution politique, l'homme socialisé, comme constitution politique particulière ».

La démocratie, selon Marx, révèle la vérité secrète, l'énigme résolue de toutes les constitutions parce que le peuple est l'origine, le créateur de toutes les superstructures politiques et que l'homme n'arrive à la vérité de lui-même qu'en se reconnaissant maître et possesseur de toutes les institutions dans lesquelles il s'est, à travers les siècles, aliéné. L'homme de la société civile ne sort pas de sa particularité. Citoyen, il participe à l'universalité de l'Etat, mais cette particularité demeure en marge de la vie privée, concrète du travailleur. Ainsi la dualité du privé et du public,

²⁷ Ce fragment, retrouvé dans les notes de Tocqueville, a été publié par J-P Mayer dans la NRF du 1/4/1959 et dans la *Revue internationale de philosophie* (1959), n°49, fasc.3.

comme la dualité du profane et du sacré, ont pour origine le non-accomplissement par l'homme de son humanité. Une révolution purement politique, qui ne modifie pas l'infrastructure sociale, ne permet pas à l'homme de s'accomplir, puisqu'elle ne libère pas l'homme véritable. La société civile des travailleurs ne pourra se réconcilier avec le ciel de la politique aussi longtemps qu'elle sera abandonnée à l'arbitraire des désirs, à l'anarchie des égoïsmes, à la lutte de tous contre tous. Libérer l'homme de l'illusion religieuse, libérer l'homme de la séparation entre le travailleur et le citoyen, cette double libération est impossible aussi longtemps que l'« arme de la critique » et la « critique des armes » n'iront pas jusqu'aux racines, c'est-à-dire jusqu'à l'économie. C'est la raison pour laquelle la révolution de Marx est une révolution économique et sociale. Comme il le dit lui-même :

« Le communisme se différencie de tous les mouvements passés en ce qu'il bouleverse la base de toutes les anciennes conditions de production et de commerce et, pour la première fois, traite sciemment toutes les présuppositions naturelles comme des créations des hommes passés, les dépouille de leur caractère naturel et les soumet à la puissance des individus unis. »²⁸

Ce qui est inédit, ce n'est pas tant l'idée d'un bouleversement des conditions économiques, du mode de la production et des échanges que le refus de tenir aucune des données de l'ordre social comme une fatalité, échappant à la maîtrise des hommes. C'est par l'orgueil prométhéen, par la confiance dans la capacité des hommes unis de devenir maîtres de la nature et maîtres de la société que l'inspiration marxiste diffère en essence de l'inspiration libérale. Au point de départ, Marx ne veut pas revenir sur les conquêtes de la Révolution française, il veut les achever. Mais concrètement, que signifie l'insertion de l'idéal démocratique dans la société civile ou, en termes plus compréhensibles, comment le travailleur pourrait-il atteindre à une liberté comparable à la liberté formelle du citoyen ? Une première interprétation, banale, avance que le travailleur est privé de liberté parce qu'il obéit à un entrepreneur, asservi au marché. En ce cas, c'est par la suppression de la propriété privée des instruments de production que la société civile sera « démocratisée », soumise à la volonté des producteurs associés. Selon une deuxième interprétation, la condition première de la libération, c'est le développement des forces de production, la mise à la disposition de chacun des ressources nécessaires à une existence décente, enfin la diminution de la durée du travail. Un texte fameux du tome III du *Capital* rappelle que le travail sera toujours le domaine de la nécessité. C'est en dehors, au-delà du travail que commence le règne de la liberté.

Ces deux interprétations méconnaissent certains éléments essentiels de la pensée de Marx. Par quelles institutions de fait société civile et société politique, activité économique et activité politique pourraient-elles être confondues ? Le jour où le travailleur est directement au service de la collectivité et non plus au service d'un

²⁸ Marx, *Die deutsche Ideologie, Marx-Engels Werke*, Dietz Verlag, tome III, p. 70.

possesseur de moyens de production, il devient citoyen à la manière du fonctionnaire. Si l'on entend par liberté la marge de choix et d'autonomie réservée à l'individu, ce que Marx nomme émancipation se dégrade en servitude.

Un dialogue inversé

Ainsi, en apparence, Tocqueville laissait aux hommes la responsabilité du choix, à l'intérieur d'un monde démocratique, entre la liberté et le despotisme, cependant que Marx les condamnait soit à subir passivement la dialectique, soit à en accélérer le déroulement.

En réalité, le dialogue des deux hommes est inverse de ce qu'il apparaît. Marx a invoqué un déterminisme historique non comme un alibi à une lâche résignation mais comme une justification et une dissimulation à la fois d'une volonté proprement démiurgique. Aussi quand Lénine et les bolcheviks firent confiance au parti pour se substituer à la dialectique, ils trahirent à coup sûr la doctrine marxiste, mais ils en retrouvèrent un élément originel et vital : la foi dans la capacité des hommes unis de liquider les survivances des siècles écoulés et d'édifier souverainement, à partir de fondements nouveaux, un ordre social.

La relation Tocqueville-Marx est à bien des égards symétrique : l'un, par conservatisme social, s'est fait, contre ses préférences intimes, le théoricien de la démocratie libérale, c'est-à-dire de la démocratie bourgeoise ; l'autre a voulu être, en toute conscience, le doctrinaire en même temps que le dirigeant de la classe ouvrière organisée. L'un mettait au-dessus de tout, explicitement, la sauvegarde des libertés personnelles et politiques, mais la démocratie libérale lui semblait aussi la protection la plus efficace de la hiérarchie sociale et des inégalités économiques. L'autre jugeait dérisoires toutes les réformes qui laisseraient subsister, avec la propriété privée des instruments de production, la cause ultime des contradictions sociales et du malheur ouvrier. L'un abandonnait à eux-mêmes industrie et commerce, spontanément exercés par les individus sous le contrôle des lois, et craignait que l'individu ne fût privé tout à la fois de la liberté-indépendance et de la liberté-participation. L'autre tenait la libre activité de chacun dans l'industrie et le commerce pour la cause de l'asservissement de tous. Ainsi la condition majeure de la liberté était pour l'un le régime représentatif et pour l'autre une révolution économique.

Il est loisible de prétendre que Tocqueville s'assurait quelque confort intellectuel en prévoyant que la société de l'avenir serait dominée par la classe moyenne. Mais cela dit, sa vision, à long terme, n'en était pas moins juste et celle de Marx fautive, sans que pour autant, la vision à court terme de ce dernier fût juste puisque, dès le milieu du siècle dernier, il escomptait, d'année en année, le bouleversement salvateur.

La double erreur marxiste

Comme le souligne Aron, on ne peut pas ne pas attribuer à Marx une erreur cardinale : la prévision qu'en régime de propriété privée et de marché la condition des masses s'aggraverait fatalement, et que le capitalisme périrait. Tocqueville était tout au contraire un penseur probabiliste : il laissait deux voies ouvertes à l'avenir de l'humanité ; démocratie libérale ou démocratie despotique. L'erreur majeure de Marx a été de croire que seule une révolution radicale permettrait de libérer le travailleur, au double sens d'amélioration du niveau de vie et de participation à la vie collective. L'autre erreur cardinale, non de Marx mais des marxistes, a été de tirer d'une critique juste une conséquence fautive. Les libertés personnelles ou les droits subjectifs (politiques) auxquels Tocqueville était passionnément attaché ne suffisent pas à donner un sentiment de liberté. Cette critique est juste mais la conséquence — les libertés formelles, luxe de privilégiés — est fautive. Car l'expérience soviétique montre avec éclat que les « producteurs associés », sous la direction du prolétariat constitué en classe dirigeante, peuvent être ressentis par les individus non comme les artisans d'une libération totale mais comme les responsables d'une servitude totale.

Le jour où, sous prétexte de liberté réelle, l'autorité de l'Etat s'étend à l'ensemble de la société et tend à ne plus reconnaître de sphère privée, ce sont les libertés formelles que revendiquent les intellectuels et les masses elles-mêmes qui disparaissent. Un bon exemple en est le cas hongrois de 1956.

Ethique de conviction et éthique de responsabilité

Une doctrine d'action comme celle de Marx est comptable non de ses seules intentions (comme beaucoup le prétendent), mais aussi de ses implications, même contraires à ses valeurs et à ses buts. Le prolétariat, c'est-à-dire des millions de travailleurs, ne peut exercer lui-même la dictature. Dès lors on peut comprendre que le marxisme ait abouti à un asservissement total de tous à un parti, voire à un homme.

A l'inverse, ce qui caractérise les régimes occidentaux, c'est le pluralisme — pluralité des sphères (privées et publique), pluralité des groupes sociaux (dont certains s'érigent en classes), pluralité des partis en compétition. Selon les pays et les circonstances, ce sont les libertés formelles — ainsi à l'époque du maccarthysme — ou les libertés réelles — ainsi aux yeux des ouvriers acquis à la doctrine marxiste-léniniste — qui semblent en péril et constituent l'enjeu des conflits. Tantôt c'est la société qui apparaît tyrannique plutôt que l'Etat (aux yeux des Noirs américains par exemple), tantôt c'est l'Etat qui semble soustrait à la volonté de ceux qui en doivent être les inspireurs sinon les gestionnaires.

Les libertés réelles, indissociables des libertés formelles

Les sociétés industrielles d'aujourd'hui sont-elles les héritières du libéralisme, ou de l'ambition prométhéenne des marxistes ?

Pour une part, toutes les sociétés industrielles sont héritières de l'ambition prométhéenne en ce sens qu'elles font toutes une telle confiance à la maîtrise acquise grâce à la technique sur la nature et grâce à l'organisation sur les phénomènes sociaux qu'aucun gouvernement, aucun théoricien n'admettrait plus comme fatales certaines formes de misère. Mais bien sûr, les sociétés industrielles de type occidental demeurent des démocraties libérales. Il n'est donc pas question de suggérer une quelconque contradiction ; mais comment méconnaître que la crainte de l'arbitraire et l'orgueil prométhéen appartiennent à deux univers spirituels, expriment deux attitudes tout autres à l'égard de la société ? Comme l'écrit Aron,

« a contrario, dans les pays nouveaux, c'est l'ambition de construire ou de reconstruire l'ordre social à partir de ses fondements, l'orgueil marxiste et non la modestie libérale, qui répond aux sentiments des élites plus encore que des masses. Les libertés des libéraux exigent la discrimination des sphères et le respect des formes. Par impatience et peut-être par illusion d'efficacité, les partis uniques qui se multiplient à travers la planète, même sans se référer à Marx ou au marxisme-léninisme, nient les libertés individuelles dans l'espoir que les « producteurs associés » construiront d'abord un ordre social neuf pour libérer les hommes du besoin, sinon de la peur. »²⁹

Les sociétés occidentales, la société américaine témoignent que non seulement libertés formelles et libertés réelles ne sont pas incompatibles mais que, à notre époque, c'est dans ces mêmes sociétés que les unes et les autres sont le moins imparfaitement réalisées.

La société contemporaine, et c'est le legs principal de Tocqueville, est démocratique par essence. Elle est normalement, sinon nécessairement, démocratique, si l'on veut dire qu'elle n'exclut personne de la citoyenneté et tend à diffuser le bien-être. En revanche, elle n'est libérale que par tradition ou survivance, si, par libéralisme, on entend le respect des droits individuels, des libertés personnelles, des procédures constitutionnelles.

F.R.

²⁹ Raymond Aron, *Essai sur les libertés*, Calmann-Lévy, Paris, 1965

Tous Quesnaysiens

La place de F. Quesnay dans la science

La France a besoin d'un réformateur, et pourtant peu savent répondre à cet appel. Les talents individuels ne sont pas absents, c'est l'évidence, mais en vain chercherions-nous cette consistance, cette vigueur, cette hauteur même, qui fut le propre des grands hommes du passé, et qui doit devenir celui de nos contemporains. Même s'il est vrai que chaque siècle fait naître de lui-même les hommes qui doivent le guider vers le progrès, l'exemple de l'histoire n'est sans doute pas sans utilité, pour former, couvrir, et nourrir ceux qui sauveront notre époque. L'exemple de François Quesnay, par les services qu'il a rendu à l'économie politique, est tout à fait significatif.

Les faits de la biographie de François Quesnay sont bien connus, et pourtant sa place dans l'histoire de la science continue à être minimisée. Si on lui attribue bien une intuition, c'est celle que l'agriculture est seule productive, ce qui le condamne à n'être qu'un inventeur malheureux. En réalité, sa contribution est ailleurs, comme nous le verrons ici : c'est par la réunion d'un groupe d'économistes disciplinés et dévoués qu'il a pu avoir une influence réelle sur la science économique.

François Quesnay est né à Méré en 1694, la même année que Voltaire. Éduqué à la campagne, il en tira un souvenir intarissable. Il commença comme modeste chirurgien, mais ses études eurent un tel succès qu'il sortit vite de cette condition moyenne. Il rejoignit l'académie de chirurgie, puis devint le médecin consultant du roi. Au milieu des désastres financiers de la cour, au milieu d'un temps de richesse et de misères mêlées, il s'intéressa aux questions économiques.

Il commença sa carrière d'économiste par deux articles pour l'*Encyclopédie*, en 1756 et 1757 : d'abord « Fermiers », puis, l'année suivante, « Grains ». En 1758, il conçut un *Tableau Economique*, imprimé par les presses royales, et dont le roi lui-même fit grand cas. Avec son *Tableau*, il souhaitait montrer tous le bien que produisait l'agriculture, et pourquoi il fallait la protéger, et aider son développement. La vie du peuple en dépendait, et le roi ne devait pas y être sourd. Ainsi que l'exprimait l'épigraphe : « Pauvres paysans, pauvre royaume ; pauvre royaume, pauvre roi. »³⁰

³⁰ Léonce de Lavergne, *Les économistes français du dix-huitième siècle*, Paris, Guillaumin, 1870, p.70

Il publia ensuite des pièces diverses, avec l'aide de Mirabeau, qu'il avait converti à ses doctrines, et d'autres disciples ultérieurs, dans le recueil *Physiocratie*, qui systématisait ou tentait de systématiser sa démarche théorique. C'est sur ce fondement, et en suivant les avis élogieux des physiocrates eux-mêmes, que les historiens en sont venus à célébrer le Quesnay inventeur des principes physiocratiques (dont la plupart, insistent les historiens, sont faux). Dupont de Nemours dira bien à Jean-Baptiste Say :

« Quesnay n'eut-il pas écrit que cette vingtaine de pages qui sont à la tête de la *Physiocratie*, il aurait fait et fondé notre science, la vôtre, et ne nous aurait laissé qu'à en exposer les détails ; il mériterait l'éternel honneur des philosophes, des gens de bien, de tous les peuples dignes d'aimer et d'avoir la liberté. Il a posé les fondements du temple de cette noble déesse, il en a construit les gros murs. Nous et vous y avons mis des corniches, des fleurons, des astragales, quelques chapiteaux à des colonnes qui étaient debout. »³¹

C'était là un avis excessif, et même faux à bien des égards. La science économique, Quesnay ne l'avait pas véritablement créé, et s'il l'avait fait, ce n'était certainement ni par ses articles pour l'*Encyclopédie*, ni par ses textes insérés dans le recueil *Physiocratie*.

C'est par son groupe d'économiste, le premier dans ce genre, que Quesnay fut amené à jouer un rôle fondamental dans l'histoire de la science de l'économie politique. Si Vincent de Gournay n'avait qu'un groupe de membres épars sur toute la France, Quesnay forma lui une école unie, géographiquement et idéologiquement. Cette première école de pensée économique fut une vraie source d'étonnement pour les hommes de lettres de l'époque ; c'est ce qui explique en partie pourquoi elle fut si repoussée. L'économiste Galiani se moqua par exemple de la fidélité des membres, ne trouvant rien de pareil chez les économistes des autres pays ou des siècles passés. Ce fut pour lui un instrument de moquerie. Ainsi il dira par exemple : « Quesnay ne rejette du nombre de ses disciples aucun imbécile, pourvu qu'il soit enthousiaste. »³²

À partir du début des années 1760, ces disciples vont pourtant travailler ensemble, et polariser autour d'eux toutes les discussions économiques. Vont graviter autour de cette école, réunie dans l'entresol des appartements de Mme de Pompadour, une somme vraiment admirable de penseurs, spécialistes de l'économie politique ou simples philosophes. Leur zèle et leur oubli de toute autre préoccupation que celle qui les réunissait chaque jeudi, restent aujourd'hui encore des raisons de les admirer. Surtout, la dévotion de Quesnay à l'économie politique marquait chacun de ses amis. « Tandis que les orages se formaient, et se dissipaient

³¹ Lettre de Dupont de Nemours à Jean-Baptiste Say, 23 avril 1815, Collection des Principaux Economistes, t. II, p.396

³² Lettre de Galiani à Mme D'Epinau, 28 avril 1770, Correspondance de Galiani, tome 1, pp.128-129

au-dessous de l'entresol de Quesnay, notera Marmontel, il griffonnait ses axiomes et ses calculs d'économie rustique, aussi tranquille, aussi indifférent à ces mouvements de la cour, que s'il en eût été à cent lieues de distance. Là-bas on délibérait de la paix, de la guerre, du choix des généraux, du renvoi des ministres, et nous, dans l'entresol, nous raisonnions d'agriculture, nous calculions le produit net ou quelquefois nous dînions gaiement avec Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, Buffon ; et madame de Pompadour, ne pouvant pas engager cette troupe de philosophes à descendre dans son salon, venait elle-même les voir à table et causer avec eux. »³³

L'entresol de Quesnay recevait ainsi régulièrement tout une troupe de penseurs, qui échangeaient dans la plus complète liberté, comme si on s'était trouvé à mille kilomètres de Versailles, alors l'antre du pouvoir. Selon Gustave Schelle, et l'avis nous semble justifié, c'est dans ces réunions, auxquelles se mêlèrent les plus éminents esprits du siècle, que naquit véritablement l'économie politique.

« Marmontel s'est rencontré chez Quesnay avec Diderot, d'Alembert, Helvétius, Buffon, Turgot. Mme du Hausset y a vu Paris-Duverney. Y venaient aussi Le Mercier de la Rivière, que Quesnay regardait comme le plus grand génie et le plus propre à conduire les finances, le marquis de Mirabeau, Du Pont de Nemours, que le docteur « décrassait », peut-être Vincent de Gournay, qui en 1758 fut mis en rapport avec Quesnay, peut-être Adam Smith, dont Du Pont de Nemours a dit qu'il avait été à l'école avec lui, peut-être aussi Condillac à qui Baudeau, dans les *Nouvelles Ephémérides*, rappela en mai 1766 qu'il avait été le disciple et l'ami du docteur. C'est dans l'entresol qu'a été fondée l'économie politique, plus par les conversations de Quesnay que par ses écrits. »³⁴

M.D.

³³ Marmontel, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, in *Œuvres posthumes*, Tome II, Paris, 1804, p.34

³⁴ Gustave Schelle, *Le Docteur Quesnay*, p.122

Interview : G. Gimenez-Roche

« La situation devient intenable »

B.M. *L'année 2013 a encore été difficile. En France, les chiffres du chômage ont poursuivi leur ascension, l'investissement des entreprises reste faible, et le climat général des affaires est encore morose. Aux yeux de tous les observateurs, la situation économique de la France reste préoccupante. La raison de cela est pourtant assez trouble. La crise a commencé il y a plus de six ans maintenant, et rien ne laissait présager une sortie aussi douloureuse. Diriez-vous que cette prolongation de la crise est plutôt due à la violence de l'effondrement économique de 2007-2008, à la fragilité initiale de l'économie française, ou à des erreurs de politique économique anti-crise ?*

G.G.R. Tous les trois, car s'il est vrai que la crise a été assez brutale au départ, son aggravement immédiat a été le fruit de la rigidité de l'économie française en matière de fiscalité et sur le marché du travail. L'État français se trouvait déjà sur le chemin du surendettement avant la crise (la dette accumulée se trouvait autour de 400% des recettes fiscales), tandis que le fardeau fiscal se trouvait déjà autour de 50% des revenus d'un travailleur moyen, et qu'il pouvait atteindre facilement 60% des revenus d'une PME. Autrement dit, l'État n'avait pas beaucoup de marge de manœuvre pour essayer d'absorber le choc de la crise lors de son éclatement. Ajoutons à cela un salaire minimum universel, le SMIC, et des coûts de licenciement trop élevés qui caractérisent le marché du travail français. Et n'oublions pas la fiscalité déguisée que constituent les cotisations sociales françaises, les plus élevées de l'Europe. Il est clair que l'économie française n'était pas du tout prête à absorber le choc de l'éclatement de la crise. Ensuite, les gouvernements précédent et actuel ont tous les deux mené une politique économique qui au lieu de corriger ces rigidités pour rendre l'économie plus flexible — comme celles de nos voisins allemands, helvétiques et scandinaves — a renforcé ces rigidités. Il est trop cher d'investir et d'embaucher en France.

B.M. *Vous avez toujours fait partie des hétérodoxes. L'école autrichienne d'économie, à laquelle vous vous associez, est assez éloignée du mainstream tel qu'on l'observe dans les universités ou dans les revues académiques. Pensez-vous que la crise a consolidé la domination des écoles de pensée mainstream — néokeynésiens, nouveaux classiques, etc. — ou qu'elle a permis aux alternatives de se faire entendre ?*

G.G.R. En fait, les choses n'ont pas beaucoup changé dans le milieu académique économique. Le *mainstream* reste assez fort et il n'ouvre pas beaucoup ses revues et

centres de recherche aux hétérodoxes. Or, avant même la crise, d'autres revues et centres académiques sont apparus et ont accueilli les hétérodoxes depuis le premier moment. Pendant et après la crise, la contestation au *mainstream* a vraiment augmentée en dehors du milieu académique économique, par exemple, dans la presse spécialisée et sur internet, particulièrement sur les réseaux sociaux. L'école Autrichienne a ainsi gagné un peu plus de notoriété, mais d'autres courants hétérodoxes aussi, comme les post-keynésiens avec les théories de Hyman Minsky, qui en fait sont très proches de la théorie des cycles de l'école Autrichienne. Malheureusement, les critiques de la science économique ont gagné beaucoup de terrain eux-aussi. Cependant, ils se trompent de cible en attaquant toute la science économique, quand en réalité leur cible devrait être le *mainstream*.

B.M. *En quoi l'école autrichienne est-elle une alternative. Que propose-t-elle de différent ?*

G.G.R. De mon point de vue, la grande contribution de l'école Autrichienne est la dimension entrepreneuriale qu'elle intègre dans ses analyses. L'école Autrichienne ne suppose pas que la croissance ou les cycles soient des réactions automatiques d'agents parfaitement rationnels — comme veulent les nouveaux classiques — ou complètement irrationnels — comme supposé par les keynésiens de tous bords. Chez les autrichiens, les agents sont imparfaitement rationnels ; ils sont créatifs et adaptables à un environnement qui changent tout le temps et pas uniquement avec un choc. En outre, pour l'école Autrichienne, ces agents sont aussi source des changements spontanés à cause de leurs actions et interactions. Ajoutons que pour l'école Autrichienne, les individus cherchent un gain personnel, mais ceci ne se limite pas à une dimension pécuniaire ; il peut être aussi « social », symbolique, entre autres. Ainsi, dans le cadre autrichien, il y a beaucoup d'espace pour les institutions, car étant donné la créativité et l'adaptabilité — même si imparfaite — des agents, des effets de masse ne peuvent être expliqués que par des normes et organisations institutionnelles qui orientent leurs actions avec des incitations d'un type ou d'un autre. Fait complètement absent ou alors trop simplifié chez le *mainstream*.

B.M. *Vous avez beaucoup travaillé sur l'entrepreneur, la prise de risque, et la gestion du risque par les banques, en relation avec les fluctuations économiques. Vous avez montré que l'aversion au risque diminue lors des phases d'expansion artificielle du crédit, c'est-à-dire lorsque les taux d'intérêt sont maintenus abusivement bas. Maintenant que les craintes d'un assouplissement monétaire massif se sont matérialisées, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, quels conseils donneriez-vous à ceux de vos étudiants qui s'appêtent par exemple à travailler au sein d'institutions financières ?*

G.G.R. Le meilleur conseil reste toujours la diversification des supports. Il ne faut jamais miser sur un seul support pendant un cycle, car tout au long de celui-ci le rendement de chaque support peut varier énormément. Autre chose, c'est d'éviter les positions peu liquides. Parfois elles peuvent être juteuses, mais trop dangereuses.

L'analyse fondamentale est aussi d'une grande aide, mais elle est très chronophage. Il y a des indices qui peuvent aider. Avant un boom économique, il faut miser sur des obligations, car quand la banque centrale baissera les taux, les prix des obligations monteront, permettant un gain sur leur revente. Une fois le boom initié, il faut voir quelles sont les entreprises qui commencent la reprise et identifier les ressources qu'elles utilisent le plus. Alors il faut acheter soit des contrats sur *commodities*, soit des actions des fournisseurs de ces *commodities*. Les bulles se forment aussi à ce moment, il peut être intéressant d'y entrer. Quand le boom commence à ralentir, il faut se méfier alors de l'éclatement des bulles, surtout si le taux interbancaire commence à monter. La sortie de ces positions dangereuses est nécessaire pour aller prendre des positions plus liquides. Or, suivre tous ces signes est peut-être trop difficile dans la réalité. Surtout quand on sait qu'un nouveau diplômé dans la finance aura rarement assez de marge de manœuvre pour agir dans plusieurs marchés. En outre, les agents du marché se spécialisent sur un marché ou alors un ou deux genres d'actifs. Le grand problème de nouveaux financiers sera de pouvoir concilier la prudence et la pression de la hiérarchie pour plus de rentabilité.

B.M. *La crise finira un jour. Ce pourrait être bientôt. Êtes-vous enthousiaste devant la nouvelle année qui se profile ? 2014 sera-t-elle une belle année pour l'économie française ? Sera-t-elle une bonne année pour les économistes hétérodoxes ?*

G.G.R. Je vois l'année 2014 avec beaucoup de circonspection. La reprise dans les pays où celle-ci a commencé reste fragile, car ces pays ont besoin de réformer encore plus leurs économies, surtout les États-Unis. Il faut ajouter à cela que des instabilités commencent à être visibles chez les émergents, surtout en Chine et au Brésil. Si le gouvernement français continue dans son déni des réformes de l'administration publique, de la fiscalité et du marché du travail, alors non, ce ne sera pas une belle année pour l'économie française. Les réformes s'imposeront d'une façon ou d'autre, car la situation devient intenable, mais peut-être pas encore pour 2014. J'espère que le pire pourra être évité pour qu'on ne réforme pas dans la douleur. Une bonne année pour les hétérodoxes ? Oui, c'est possible, mais tout dépend de ce qui est produit par ces économistes et comment le message est passé. Tout est question de stratégie maintenant.



Gabriel Gimenez-Roche est professeur d'économie et responsable du département Finance, Gestion et Droit au sein du Groupe ESC Troyes en Champagne.

Lecture : Joseph Garnier « Liberté, égalité, fraternité »

« Liberté, égalité, fraternité ». Cette formule a été inscrite sur le drapeau de la France ; elle est souvent invoquée comme résumant les principes de la civilisation moderne et la tendance des progrès économiques. Sous ce rapport, elle nécessite quelques commentaires, car les trois mots qui la composent peuvent être interprétés bien différemment et donner lieu à de funestes confusions.

La liberté et l'organisation

Nous venons de voir que la collection des doctrines connues sous le nom de Socialisme diffère de l'Économie politique en ce que le Socialisme méconnaît le principe de Propriété sur lequel s'appuie l'Économie politique ; — en ce que le Socialisme rêve des combinaisons sociétaires bizarres, une *organisation* sociale artificielle inventée par des hommes ; tandis que l'Économie politique enseigne qu'il faut laisser l'humanité se développer en toute liberté, selon les lois naturelles et les instincts donnés par la Providence ; — en ce que le Socialisme considère l'homme comme un mineur irresponsable, qu'il faut guider dans chaque branche de l'activité, tandis que l'Économie politique, le proclamant libre et responsable de ses actes, veut qu'on lui laisse toute initiative, afin qu'il se développe par l'organisation naturelle.

Le Socialisme méconnaît donc la LIBERTE, comme il méconnaît la PROPRIETE ; il veut proscrire la loi de l'Offre et de la Demande, et l'action de la Concurrence, tendant à violer la Liberté du travail, que l'Économie politique proclame comme corollaire du principe de propriété, comme un autre principe organique, indispensable, pour entretenir la vie dans la société.

L'Égalité devant la loi et l'Égalité des conditions

Sur l'ÉGALITE, même désaccord. L'Économie politique proclame, avec la Révolution française de 89, comme un principe de justice, comme un moyen de civilisation après la Liberté, l'Égalité devant la loi, c'est-à-dire l'égalité des droits et des devoirs de tous les citoyens indistinctement, — sous le rapport de la protection

à obtenir de l'autorité et des tribunaux, de l'accessibilité aux fonctions publiques et aux grades de l'armée, de tous les avantages ou droits civils et politiques, en un mot, que les citoyens peuvent retirer de la société —, et d'autre part, de toutes les charges qui sont imposées aux citoyens d'un État.

Le Socialisme va bien plus loin. Il entend par là *l'égalité des conditions*, c'est-à-dire la vie et le travail en commun, l'égalité des salaires, ou même la répartition des produits à chacun *selon ses besoins*, en un mot, le Communisme.

C'est méconnaître la nature des choses, car l'inégalité (compensée par la liberté de s'élever dans l'échelle sociale) est la loi de ce monde.

Les uns naissent sains et robustes, avec du talent ou du génie ; les autres naissent malades ou pauvres d'esprit. Les uns naissent de parents heureux ; les autres, de parents misérables. Les uns se trouvent transportés sur un sol fécond et plantureux, sous un climat doux et bienfaisant ; les autres sont destinés à vivre sur des terres ingrates, ou exposés à un climat glacial, ou brûlant, ou insalubre — et sous le coup d'incessantes catastrophes, telles qu'inondations, avalanches, tremblements de terre, etc. Les uns sont heureux dans leurs entreprises ; les autres n'ont pas de succès, et éprouvent des sinistres qui les ruinent. Ici, la mort ou les infirmités atteignent le jeune père de famille, le soutien de ses parents, le bienfaiteur de la société ; tandis que plus loin elles épargnent l'inutile, l'oisif et le débauché.

Il n'est pas donné à l'homme de s'expliquer le pourquoi de ces différences, pour lesquelles la Philosophie morale et la Religion ont des promesses consolatrices.

Ces dissemblances, ces contrastes dans les qualités natives, les pays, les climats, la naissance, la santé, la fortune, produisent d'innombrables différences entre les hommes; c'est-à-dire l'inégalité des richesses et l'inégalité des conditions, — qui est un fait constant, universel, naturel, dépendant d'une autorité supérieure aux hommes, et qu'on ne peut reprocher à la Société.

Il est toutefois des causes d'inégalité artificielles, résultat d'injustices, d'abus et de prescriptions erronées, que la science a mission de signaler au législateur pour qu'il les fasse disparaître au fur et à mesure que la spoliation, l'abus et le monopole sont bien démontrés et que le retour à l'ordre naturel est possible. Ces causes artificielles d'inégalité vont en diminuant avec le progrès de la civilisation, auquel contribue, en première ligne, la vulgarisation de la vérité morale et de la vérité économique.

L'inégalité des richesses, qui a pour extrêmes le dénuement et l'opulence, est accompagnée de maux et de souffrances ; mais, à côté de ces inconvénients, on ne peut méconnaître ses avantages sociaux et providentiels. Elle est l'aiguillon de l'humanité, telle que la Providence a voulu la constituer; elle est le mobile principal

des progrès incessants, qui se traduisent par le bien-être de tous ; elle provoque l'activité des corps et des esprits dans toutes les branches de l'industrie humaine.

La Fraternité

Le socialisme et la science économique ne s'entendent pas non plus sur le sens du mot FRATERNITE, qui a été si souvent un des sophismes de l'opinion publique.

La plupart des écoles socialistes, partant de cette croyance que tous les hommes d'une commune, d'une cité, d'une nation, d'un continent, peuvent constituer une seule famille patriarcale, proposent aux hommes de vivre en frères, dans toute l'acception du mot. Pour cela elles sont obligées de supposer, comme nous disions plus haut, que tous les hommes sont susceptibles de devenir des anges, et qu'ils auront pour chefs ou guides d'autres anges. En attendant, ils veulent que la loi impose la fraternité, afin que la Charité se développe par la contrainte en proportion de la Misère.

L'Économie politique montre l'illusion de cette supposition et constate par les résultats de l'expérience que la charité officielle de l'État ou de la commune conduit facilement au paupérisme et à la démoralisation des assistés ; que la charité forcée est une injuste spoliation.

Tout en respectant et en admirant le sentiment de la charité libre, spontanée et intelligente, elle dit aux classes pauvres que l'esprit de charité n'est pas susceptible d'un grand développement, que la charité officielle ou privée ne peuvent offrir qu'un remède restreint à leurs souffrances ; et ce qu'il y a de plus sûr pour elles, c'est de travailler elles-mêmes à leur bien-être par un courage incessant, par des efforts persévérants, par une sévère économie et une intelligente prévoyance, ainsi que cela a été dit au chapitre XXVI, en parlant de l'accroissement de la Population, et au chapitre XXVII, en parlant de la Misère et de la Charité.

D'autre part, elle observe et étudie l'action des abus, des injustices, des erreurs, des préjugés, qui entravent l'action fécondante et réparatrice du travail et de l'épargne, provoque l'amélioration des mœurs, pour éclairer et préparer les réformes rationnelles dans le corps social.

Extrait du 19ème chapitre de Joseph Garnier,
Premières notions d'économie politique sociale ou industrielle,
4ème édition, Paris, 1873, pp.176-181

Laissons Faire ~ Institut Coppet ~ Déc. 2013